

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-435 DU 4 OCTOBRE 1996

portant nomination et promotion à titre exceptionnel et civil à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Bénin du Président de la Cour Suprême, Maître Abraham ZINZINDOHOUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin -
VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 18 Mars 1996 -
VU la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin -
VU le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement -
VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim -

En application de l'article 2, alinéa 2 de la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin.

DECRETE :

Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel et civil à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 22 Novembre 1995, date de sa nomination en qualité de Président de la Cour Suprême (par Décret n° 95-382 du 22/11/1995), Maître Abraham ZINZINDOHOUE.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 OCTOBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'ordre National,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du
Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 1 - CS 2 - MINISTERES 18 - GCONB 20 - SGG 1 - INSAE
CES 2 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE 6 - DLC - INSAE 2 - IGE - CSM - DCCT 3 -
BN - DAN - ONEPI 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.